

2023-2024 -- R.O.I. Éducation physique – I.P.E.S. Tubize

La présence et la participation au cours d'éducation physique sont obligatoires pour tous les élèves régulièrement inscrits.

À partir de septembre 2023, la mixité sera d'application en éducation physique. Cela entraînera diverses adaptations organisationnelles.

☒ IMPORTANT ! A titre de prévention, aucun(e) élève n'est autorisé(e) à pénétrer dans les installations sportives et annexes (gymnase, hall, vestiaires, ...) sans avoir reçu l'accord préalable d'un enseignant en éducation physique.

VESTIAIRES :

- Suite à l'évolution vers la mixité, les professeurs d'éducation physique seront désormais confrontés à gérer 2 vestiaires en même temps (garçons >< filles). Afin d'assurer pleinement sa fonction dans le respect de chacun, l'enseignant pourra, après s'être préalablement annoncé, pénétrer dans un vestiaire afin d'y assurer la gestion tant pédagogique que disciplinaire.

- Le temps consacré dans les vestiaires se doit d'être raisonnable afin de garantir un maximum de temps d'engagement moteur lors de la leçon.

- Vous devrez, en tout temps, respecter les installations mises à votre disposition et les personnes avec qui vous les partagez. Le non-respect de ce point entraînera une sanction disciplinaire ainsi qu'un éventuel dédommagement en fonction du constat des dégradations.

ÉQUIPEMENT :

- T-shirt noir et/ou gris uni nominatif recouvrant l'intégralité du buste et ras-de-cou. Les professeurs d'éducation physique vous suggère le modèle «Domyos T-shirt fitness - 100 Sportee » vendu à Décathlon au prix de 5€ ou un équivalent.

- Pour les filles, soutien ou brassière de sport obligatoire.

- Short de sport (longueur minimum mi-cuisse) ou pantalon de training, collant/legging décent.

- Une paire de chaussures de type « jogging » propres et des sous-vêtements propres (uniquement pour le cours). Possibilité de se laver/se rafraîchir dans chaque vestiaire après les leçons.

- Tenir compte de la météo et du lieu où le cours est donné pour le choix de la tenue ; par mauvais temps, prévoir soit un coupe-vent soit un manteau, voire un bonnet, des gants et/ou une écharpe.

- Chaque élève veillera à attacher les cheveux longs au vestiaire avant la leçon.

- Par mesure de sécurité, le port de bijoux et de faux ongles- mais également de GSM, smartphone, écouteurs et autres pouvant présenter un risque quelconque - est INTERDIT lors de la pratique sportive.

- Tout manquement à l'un des points ci-dessus sera considéré comme une non-participation injustifiée au cours qui aura également un impact dans la rubrique Hygiène/Équipement. Cela entraînera des sanctions.

- Conformément au ROI des établissements provinciaux d'enseignement, l'art.9 interdit aux élèves le port de tout signe ostensible religieux, politique ou philosophique.

- Le professeur ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable de la perte, de la destruction ou d'un éventuel vol d'un objet de valeur (Smartphone et autres appareils électroniques, montre, bague, pendentif, argent, ...).

JUSTIFICATION À UNE NON-PARTICIPATION :

- Pour être dispensé du cours d'E-P, seul un certificat médical (C.M.) du médecin sera accepté pour une durée maximale de 3 mois. Le C.M. sera remis personnellement au professeur d'E-P. Tout élève dispensé

DOIT assister au cours d'E-P, sur les lieux d'activités (dans la mesure du possible) où une tâche lui sera attribuée. Ex : arbitrage, secrétariat lors d'un match, travail écrit en relation avec le cours d'E-P ou sur la santé. La tâche sera évaluée et ces points feront partie de l'évaluation notée au bulletin. Pour certains C.M., le médecin sera invité à notifier si certaines activités physiques sont tolérées.

- Un mot des parents au journal de classe sera exceptionnellement toléré pour une dispense d'une leçon par période (ou pour une seconde leçon dans les 3 jours suivants la demande parentale).

- Pour les filles, les cycles menstruels ne justifient, en aucun cas, une non-participation au cours. Seule une attestation médicale peut justifier la non-participation.

- Toute absence sera justifiée dès le retour de l'élève auprès de son éducateur-référent.

ÉVALUATION

Les socles de compétences pour le premier degré, les compétences terminales pour les 2èmes et 3èmes degrés constituent les références à prendre en considération.

<i>Périodes</i>	<i>Points attribués</i>	<i>Productions attendues</i> (En fonction du professeur et de la salle occupée)
<i>P1</i>	<i>/15 pts</i>	<i>Évaluations</i> : Niveau de compétences atteint dans les 3 domaines spécifiques à l'éducation physique *
<i>P2</i>		
<i>P3</i>		
<i>/20pts</i>	<i>/3 pts</i>	<i>Participation</i> : engagement, participation active, aide, collaboration, efforts, respect des consignes

*condition physique / habiletés gestuelles et motrices / coopération socio-motrice

PARTICIPATION

Quel que soit le niveau de l'élève, la participation au cours est essentielle autant pour le développement des aptitudes personnelles que pour le bon déroulement de la leçon.

<i>Pondération de la cote de participation</i>	
3 points	Participation dynamique, constructive. Aide les autres, organise son groupe, ...
2 points	Attentif, se met au service du groupe, prend peu d'initiative.
1 point	Subit le cours, imite les autres, peu d'effort pour progresser, semble hors du cours, n'écoute pas, attitude désintéressée.
0 point	Absences injustifiées, brosse le cours d'EP, arrivées tardives.

HYGIÈNE

- Chaque élève veille au respect des règles élémentaires d'hygiène.

- Les douches sont encouragées dans les cours à 2 heures groupées.

- Nous invitons toutefois les élèves à se rafraîchir en fin de chaque leçon avec son propre nécessaire de toilette.

L'utilisation de déodorant sous forme de spray est interdite dans les installations sportives (y compris au vestiaire !) ; les rollers leur seront préférés car moins nocifs pour la santé.

- *au niveau corporel : se munir et utiliser son équipement et son nécessaire de toilette personnels ;*
- *au niveau alimentaire : disposer de boissons et d'aliments sains (fruits, eau → privilégier les gourdes);*
- *au niveau des locaux : veiller à la propreté de la salle, vestiaires et installations sanitaires.*

COMPORTEMENT

I(insuffisant) ; S(suffisant) ; B(bien) ; TB (très bien)

Entreront en compte pour la note de comportement, les notions de respect des personnes (condisciples, enseignants, personnel d'entretien, ...), des installations et du matériel mis à disposition des élèves.

L'élève qui perturbera volontairement le bon déroulement de la leçon ou qui aura des propos déplacés voire injurieux, sera, entre autres, sanctionné au niveau de sa note de comportement. Chaque enseignant mettra également en évidence toute attitude positive d'un(e) élève. Tout fait de comportement sera transmis à l'éducateur référent via un billet de conduite et indiqué au journal de classe pour informer les parents.

La direction et les enseignants en éducation physique de l'I.P.E.S. Tubize